



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Grève de trois jours

Les négociations avec les employés de la ville doivent avancer

Mont-Laurier, le 7 mars 2024 – Devant la lenteur des négociations, le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) sera en grève les 12, 13 et 14 mars 2024. La convention collective est échue depuis le 31 décembre 2022, aucune rencontre n'a résulté en une séance de négociation sérieuse.

Le 22 janvier dernier, le conseil municipal a été interpellé pour dénoncer la lenteur des négociations. Depuis lors, 3 rencontres de négociation ont eu lieu dont une seule prévue pour une journée complète qui s'est soldée par des échanges de quelques heures seulement. La ville, qui a octroyé des augmentations de 22 % pour ses conseillers depuis 2019, refuse obstinément de reconnaître que les 2 % reçus en pleine poussée inflationniste sont insuffisants. Le maire et préfet de la MRC a quant à lui vu son salaire augmenter de 43 % récemment.

« De plus, des conditions favorables à l'embauche et à la rétention du personnel sont nécessaires pour assurer les services auxquels la population peut s'attendre », indique le président du syndicat, Francis Ouellette et Chantal Maillé, présidente du Conseil central des Laurentides-CSN.

La négociation: pas que de belles paroles

Pour le syndicat, il est déplorable qu'il faille utiliser la grève - un droit garanti par les chartes et décisions juridiques - pour faire avancer les choses. Ce coup de semonce convaincra les représentants de la ville d'aborder la rencontre prévue le 15 mars dans un esprit de règlement. « Il est plutôt de mauvais goût de la part de la ville de se servir des outils de communications, payés à même les taxes, non seulement pour informer mais surtout pour faire passer son message. »

« Nous prenons la ville au mot : L'engagement des deux parties demeure néanmoins essentiel. Qu'elle le démontre à la table de négociation! Nous le répétons, nous voulons avoir des dates de négociation rapprochées pour permettre un rythme qui mènera à un règlement pour éviter que le conflit ne perdure. La population doit toutefois être rassurée, c'est le syndicat qui a initié la liste des services essentiels à maintenir pour la sécurité de tous. Nous nous sommes basés sur l'ensemble des décisions du Tribunal, confirme Francis Ouellette. Il est temps que la réelle négociation commence. »

Pour renseignements :

André Beaudry

450-530-1129

andre.beaudry@csn.gc.ca